

Le Journal est publié le MARDI, JEUDI et SAMEDI, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires; — est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, en Irlande et en Ecosse. On s'abonne, à Québec, au bureau du Journal près de l'Archevêché; à Montréal, chez — doivent être adressées franches de port.

LE JOURNAL DE QUEBEC,

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PREMIERE INSERTION: 6 lignes et au-dessous, 26.64 10 lignes et au-dessous, 36.44 Au-dessus, par lig. 4d Toute insertion subséquente, le 1/2 du prix.

ARCHITECTURE RELIGIEUSE.

LA MADELEINE.

La Madeleine est le monument le plus imposant qui ait été construit en France depuis Louis XIV. Ce ne fut pas, comme on le croit généralement, Napoléon qui conçut le projet de sa construction. Ce projet remonte à l'année 1764, où Constant d'Ivry, architecte du duc d'Orléans, posa la première pierre de l'édifice. La révolution qui survint fit abandonner les travaux, Napoléon les fit reprendre, en donnant une autre destination au monument dont il voulait faire un temple érigé à la gloire des armées françaises. Le Restauration le rendit à sa destination première et la Révolution de Juillet a respecté sagement cette idée. La Madeleine n'est pas construite dans la forme extérieure que le moyen-âge a donnée à presque toutes les églises catholiques, qui sont généralement faites en forme de croix. Elle forme un parallélogramme de 100 mètres de long sur 42 de large, hors-d'œuvre. C'est un monument grec, trois ou quatre fois plus grand que ne l'étaient ceux des anciens. Ce qui caractérisait principalement les temples païens, c'était leur peu d'étendue et de hauteur. Jupiter se logeait à moins de frais que Ménélas ou Néron. Cela venait de ce que le peuple n'entraînait pas dans les temples, lesquels étaient réservés aux prêtres. Les sacrifices se faisaient au dehors, dans des cours spéciales; la multitude fréquentait peu ces temples, parce que chacun ayant des dieux chez soi, sous sa main, se tenait au pied des portiques.

L'édifice de la Madeleine s'élève sur un soubassement de quatre mètres de hauteur. Il est entouré de 52 colonnes cannelées, d'ordre corinthien, de 15 mètres de hauteur, de 5 mètres de circonférence, et de 2 mètres et demi de diamètre. Les colonnes sont isolées et ont beaucoup d'élégance. Le péristyle est formé par un double rang de colonnes. Chaque extrémité de l'édifice en présente 6 et 10 de front et chaque côté 18.

Le devant de l'église offre un perron de trente marches, divisé en deux parties par un palier. Rien de plus majestueux que le coup-d'œil que présente cette façade, ornée de tout ce que la sculpture peut produire de plus riche et de plus élégant. Dans l'intérieur, le jour a été introduit par quatre coupes vitrées, ménagées au-dessus des travées et de l'hémicycle du fond; chaque coupole est décorée de quatre apôtres sculptés en bas-relief; chacune d'elle donne en même temps une lumière simple et unique dans sa direction, laquelle détermine des ombres précises sur les sculptures et sur les bas-reliefs de l'intérieur.

La frise qui règne autour de l'édifice offre sur tout son développement des anges qui tiennent des guirlandes entremêlées d'attributs religieux.

La cymaise supérieure, ou la partie qui est à l'est, à l'ouest, à la gauche, est ornée de têtes de lions et de palmiers; un bas-relief d dix-neuf figures décore le fronton. Le bas-relief, dû au talent de M. Lemire représente le Christ accordant le pardon à la Madeleine repentante; cette pécheresse est aux pieds du Sauveur, plongée dans le douleur de la pénitence. A la droite du Christ, l'ange des miséricordes, appuyé sur le trône de Dieu, appelle la Justice, l'Innocence, la Foi, l'Espérance et la Charité, pour contempler ce tableau de la pécheresse convertie; tandis que, dans la partie opposée, l'Hypocrisie, l'Avarece et l'Impureté s'enfuient devant le glaive flamboyant de l'Ange exterminateur. Ce fronton est le plus grand que l'on connaisse; son exécution en pierre a duré deux ans et quatre mois.

La grande porte d'entrée de la Madeleine, ouvrage unique dans ses immenses proportions, a dix mètres de hauteur sur cinq de largeur; elle représente les dix commandements de Dieu. Les deux premiers sont contenus dans l'imposte; les troisième, quatrième, cinquième et sixième dans le battant de gauche et le septième, huitième, neuvième et dixième dans celui de droite.

L'église est une nef simple, éclairée par trois coupes: on y arrive par un porche intérieur, dont les deux extrémités sont occupées par deux chapelles, celle des fonts baptismaux et celles des mariages. Un petit ordre ionique orne les divisions de la nef, qui représente six chapelles latérales, trois de chaque côté. Ce petit ordre garnit également le rond-point par lequel la nef se termine, et dont le centre est occupé par le maître-autel. Les six grands espaces demi-circulaires, au-dessus des chapelles, sont ornés de peintures, représentant six phases de la vie de la Madeleine, depuis sa conversion jusqu'à sa sanctification.

L'intérieur de l'église est remarquable par sa magnifique décoration; partout l'éclat des dorures rehausse des revêtements en marbre, de superbes sculptures et peintures. Une balustrade, en marbre blanc, règne dans le porteur intérieur de l'église, et encadre toutes les constructions qui s'adossent au grand mur d'enceinte. Autour du mur du rond-point s'étend un grand bas-relief. Dans le plan primitif de Vignon, approuvé par l'empereur, la coupole de l'hémicycle du chœur devait être ornée de caissons, dont les rangs inférieurs auraient contenu des victoires. Par suite des modifications, survenues dans la destination du monument, la coupole a été ornée de peintures, et confiée par M. Thiers, ministre de l'intérieur, à M. Ziegler, le 6 mars 1835.

L'auteur a caractérisé par des personnages les événements qui ont le plus puissamment contribué à établir, à propager et à maintenir la religion chrétienne, et son but a été de glorifier la morale, en faisant voir l'influence salutaire qu'elle n'a pas cessé d'exercer sur la destinée des nations dans tous les temps. La Charité qui pardonne, l'Espérance donnée au pêcheur qui a la foi, sont les plus consolantes maximes de notre religion; la Madeleine en est l'emblème.

Dans la nouvelle église, érigée sous son invocation, l'artiste a cru devoir le placer au centre de la composition, à genoux à la droite du Christ, et dans l'attitude d'une pécheresse repentante; trois anges, placés sous le nuage qui la porte, développent sur un cartouche ces paroles de saint Luc: *Dilexit multum* (elle a beaucoup aimé), qui résume la cause de sa chute et de son pardon. Pour suivre avec plus de facilité l'enchaînement de cet immense tableau, il faut se faire une idée de l'ordonnance matérielle de tous les personnages qui y ont été introduits. Sur cette superficie concave, qui forme l'abside devant lequel est placé le maître-autel l'artiste a disposé toutes ses figures de manière à ce qu'elles forment un vaste cercle dont le point le plus éloigné dans la peinture est le Christ, sainte Madeleine et d'autres personnages sacrés.

Ce point culminant quoique le plus éloigné de la composition, en est le centre religieux, mystique; et bien que lié au reste par l'art du peintre, cette partie théologique se distingue du reste du tableau ou n'apparaissent plus que des personnages historiques. Reprenons donc l'ordre de classification: le Christ assis, tenant d'une main les signes de la Rédemption, et de l'autre, faisant un geste de paix et de miséricorde, ayant à ses pieds la Madeleine, est entouré des apôtres et des évangélistes qui représentent les temps et les glorieux travaux de la primitive Eglise. C'est de l'un et de l'autre côté de ce groupe important par l'espace qu'il occupe et par sa place centrale et élevée, que se déroulent tous les faits historiques qui se rattachent à la glorification du christianisme.

Pour M. Ziegler, c'était une insigne bonne fortune d'avoir à grouper des personnages juifs, romains, grecs, africains, asiatiques, de tous les siècles et de toutes les nations, depuis dix-huit cents ans, ce qui mettait à sa disposition une immense variété de figures, d'attitudes, d'expressions, d'armes et de costumes.

Le peintre n'a pas manqué au sujet, et son œuvre est de celles qui donnent un beau nom dans les arts, quand on n'en a pas, et qui le propagent et le conservent quand on en a. Parmi les objets accessoires qui contribuent à rendre cette grande scène facile à sa-

voir, il faut compter une espèce de grand escalier sur les degrés duquel toutes les générations historiques de l'Orient et de l'Occident vont, en quelque sorte, prendre leur rang et leur ordre chronologique. Ce long degré, qui établit une relation entre le ciel et la terre, et contribue encore à mettre l'ordre matériel dans ce monde de personnages, est une belle idée qui satisfait les yeux et plaît à l'esprit.

Nous devons maintenant nous transporter dans l'hémicycle du chœur et nous arrêter devant les peintures exécutées par Raverat. Elles se composent de neuf figures de saints que l'on remarque dans les entre-colonnements. Au milieu, sainte Cécile et deux anges à ses côtés; à droite saint Philippe, sainte Amélie, saint Pierre, et à gauche saint Jacques, sainte Héloïse et saint Paul.

Toutes ces peintures, accompagnées d'ornements distincts, sont exécutées sur un fond d'or par le procédé de la cire, et présentent le plus beau coup d'œil.

Les douze apôtres sont sculptés dans les trois coupes. Tous ces personnages sont distincts par leurs attributs.

Le groupe du maître-autel, dont la composition est de M. Marochetti, représente la Madeleine ravie; elle élève son regard vers le ciel, ses bras s'entr'ouvrent comme pour saisir son immortalité; une riche tunique, et cette longue chevelure qui essuya les pieds divins du Sauveur, se drapent sur sa figure; trois anges la portent vers les nuées; deux archanges, placés sur des piédestaux de chaque côté, sont dans l'attitude de l'adoration. Les dimensions sont celles de la nature.

En hiver, un seul foyer chauffe la totalité de ce monument gigantesque qui se compose de deux galeries semi-souterraines, de trois étages de chaque côté du chœur, et du vaisseau de l'Eglise de la contenance de 30,000 mètres cubes environ. Ce calorifère monstrueux, qui a si heureusement vaincu cette difficulté, est une curiosité assez grande pour que je lui consacre deux mots.

Sous le cœur est le foyer, composé d'une chaudière pouvant contenir quatre cents voies d'eau, et correspondant par des tuyaux en fonte à un poêle pesant 1,250 kil. Pour recevoir les tuyaux de départ et retour, entre ces deux points, il a fallu construire un aqueduc de vingt-deux arches, ayant chacune deux mètres d'ouverture, qui, supportant l'enveloppe en maçonnerie, espèce de tour qui les protège, forme leur soutien, favorise et alimente l'ébullition continue, dont la vaporisation s'élève ensuite dans toutes les parties de l'édifice avec une régularité surprenante.

Une large grille pratiquée sous le péristyle près la porte principale, et d'autres plus petites sur les côtés latéraux, fournissent constamment l'air par nécessaire à ce procédé. Sa consommation journalière est de 11 à 12 fr. de charbon de terre.

Deux chapelles souterraines existent sous cet édifice: l'une sous le chœur, destinée pour un calvaire (dernière station d'un chemin de la croix), et l'autre sous l'invocation de Saint François, élevée par et pour la société philanthropique de ce nom; elles ont leur entrée par une des portes de soubassement.

Tel est, dans son ensemble, ce chef-d'œuvre des arts sur les détails duquel je me suis étendu avec quelque développement, parce qu'il est la plus grande création monumentale achevée dans ces dernières années.

Aussi la ville de Paris a-t-elle voulu lui faire un entourage digne de lui. Des maisons ont été abattues de tous côtés pour faire une place, dite de la Madeleine, dont les abords furent larges et grandioses. La rue Desèze a été prolongée jusqu'à la rue Basse du Rempart; plusieurs rues neuves ont été ouvertes par des particuliers sur des jardins qui se sont transformés en palais, ce sont entr'autres les rues Greffulhe, Neuve d'Antin, Rumfort, Lavoisier, Nemours, Bour-sault et la rue Mogador, autre glorieux souvenir em-

prunté au sol africain. Ces rues sont des merveilles de décoration et d'architecture. La place de la Madeleine à laquelle elles aboutissent a été recouverte de bitume ou asphalte, et on marche aux fleurs y étale trois fois par semaine toutes les merveilles de l'horticulture.

Courier des E. U.

HISTOIRE NATURELLE. — La Morue.

Eh quoi! s'écrieront sans doute quelques-uns de nos lecteurs ne s'est-on pas trompé en nous donnant ici pour une morue le dessin d'un merlan ou de quelque poisson analogue? La morue n'est-elle pas un poisson plat, comme les carelets et les limandes? Et il est vrai que beaucoup de personnes sont imbuës de cette idée, parce qu'elles n'ont jamais vu le poisson qui nous occupe que préparé d'une certaine façon pour la facilité du transport. La morue, telle qu'on la vend chez les épiciers, ne ressemble guère en effet à la morue qui sort de la mer, suspendue à l'hameçon des pêcheurs de Terre-Neuve. Rien ne ressemble plus au merlan qu'une morue fraîche; elle n'en diffère bien que par sa taille supérieure et ce barbillon caractéristique que vous voyez attaché à son menton. La forme et le nombre des nageoires et de tous les appendices, le barbillon excepté, sont les mêmes chez les morues et chez les merlans; la chair des uns et des autres se divise également en lames; des dents aiguës et recourbées arment également leurs mâchoires.

Tous nos lecteurs savent que la pêche de la morue est une branche importante de l'industrie maritime; que l'on compte par centaines les navires, et par milliers les matelots de chaque nation qui se consacrent à cette pêche. Ce poisson se trouve partout; les côtes de France et d'Angleterre en fournissent une certaine quantité; mais c'est surtout dans les parages du grand banc voisin de l'île de Terre-Neuve qu'on en trouve d'innombrables légions; c'est là qu'elles donnent tous les ans une sorte de rendez-vous aux matelots de toutes les nations, qui y affluent en grand nombre. C'est dans les mois de mai et de juin que l'on fait la pêche. L'opération s'exécute au moyen de lignes très-fortes. Les morues y abondent à tel point et sont tellement gloutonnes, qu'il ne se passe jamais plus de cinq minutes sans qu'il s'en rencontre une qui morde à l'hameçon, et qu'un homme qui n'en a pris que cent par jour est réputé avoir fait une pêche médiocre. Toute sorte de viande peut servir d'appât, on emploie même quelque fois à cet usage des morceaux de métal façonnés en poisson, et des morceaux de drap rouge qui simulent de la chair sanglante; pourvus d'une grosse voracité et d'un médiocre discernement, les morues se jettent sur ces simulacres, et deviennent victimes de leur balourdise.

Le produit de cette pêche étant destiné à être consommé à de très-grandes distances, et gardé pendant un temps considérable, on a dû recourir à des moyens efficaces de conservation, qui se réduisent à saler les morues ou à les sécher. C'est ce qu'on exécute en général sur les vaisseaux pêcheurs. On coupe d'abord la tête, qui sert à la nourriture des hommes du bord, mais en en séparant la langue, qui est un morceau délicat; puis on fend le poisson dans toute sa longueur en lui ouvrant le ventre; on enlève la colonne vertébrale, et l'on rabat le tout à plat pour saler la chair ou la faire sécher. Cette opération préalable est ce qu'on appelle *habiller* la morue. On sale le poisson ainsi préparé en l'entassant par piles entre des couches alternatives de sel, pendant plusieurs jours; on les sèche, au contraire, en les exposant sur le rivage au vent et au soleil, à plusieurs reprises différentes, et avec des précautions que l'expérience a fait connaître. Quand ces opérations sont bien faites, les morues peuvent se conserver indéfiniment. C'est dans cet état qu'on les livre à la consommation. Comme on les voit alors sans tête, désossées et habillées à plat par le rabattage, bien des personnes s'imaginent reconnaître à leur forme naturelle.

Feuilleton.

MARENGO.

Extrait de l'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers.

Le Premier Consul attend avec impatience les nouvelles d'Allemagne. — Ces nouvelles arrivées et annonçant des succès, il se décide à partir pour l'Italie. — Détrousse de la garnison de Gènes portée au camp. — Constance de Masséna. — Le Premier Consul se hâte de venir à son secours, en exécutant le projet de passer les grandes Alpes. — Départ du Premier Consul, sa fuite apparition à Dijon, son arrivée à Martigny, dans le Valais. — Choix de Saint-Bernard pour franchir la grande chaîne. — Moyens imaginés pour transporter l'artillerie, les munitions, les vivres et tout le matériel. — Commencement du passage. — Difficultés innombrables surmontées par le dévouement des troupes. — Obstacle imprévu du fort de Bard. — Surprise et douleur de Masséna à la vue de ce fort, jugé d'abord imprenable. — L'infanterie et la cavalerie font un détour, et évitent l'obstacle. — L'artillerie, traînée à bras, passe sous le feu du fort. — Prise d'Ivrée, et défilément de l'armée dans les plaines du Piémont, avant que les Autrichiens se soient doutés de son existence et de sa marche. — Passage silencieux du Saint-Gothard, par le détachement formé des troupes d'Allemagne. — Plan du général Bonaparte une fois descendu en Italie. — Il se décide à se rendre à Milan pour rallier les troupes venues d'Allemagne, et envelopper ensuite M. de Mélas. — Longues illusions de M. de Mélas détruites tout à coup. — Douleur de ce vieux général. — Ses ordres incertains d'abord, puis positifs, d'évacuer les bords du Danube et des environs de Gènes. — Dernières extrémités de Masséna. — L'impudence absolue de nourrir les soldats et le peuple de Gènes, l'a réduit à se rendre. — Belle capitulation. — Gènes prise, les Autrichiens se concentrent en Piémont. — Importance de la route d'Alexandrie à Plaisance. — Emplacement des deux armées à occuper Plaisance. — Les Français y arrivent les premiers. — Position de la Stradella, choisie par le Premier Consul pour envelopper M. de Mélas. — Attente de quelques jours dans cette position. — Croyant que les Autrichiens lui ont échappé, le Premier Consul va les chercher, et les rencontre à l'improviste dans les plaines de Marengo. — Bataille de Marengo, perdue et regagnée. — Heureuse inspiration de Desaix et sa mort. — Regrets du Premier Consul. — Désespoir des Autrichiens, et convention d'Alexandrie, par laquelle ils livrent l'Italie et toutes ses places à l'armée française. — Quelques jours employés à Milan par le Premier Consul à régler les affaires d'Italie.

Conclave à Venise, et promotion de Pie VII à la papauté. — Retour du Premier Consul à Paris. — Enthousiasme excité par sa présence. — Suite des opérations sur le Danube. — Passage de ce fleuve au-dessous d'Ulm. — Victoire d'Hochstadt. — Moreau conquiert toute la Bavière jusqu'à l'Inn. — Armistice en Allemagne comme en Italie. — Commencement des négociations de paix. — Arrivée à Paris de M. de Saint-Julien, envoyé par l'empereur d'Allemagne. — Fête du 14 juillet aux Invalides.

(Suite.)

Tout ce que la Lombardie offrait d'hommes distingués par la fortune et les lumières, étaient en prison ou dans l'exil, surtout s'ils avaient pris part aux affaires de la république Cisalpine. La persécution, chose remarquable, s'était appesantie sur les patriotes exagérés, sur ceux qui correspondaient aux jacobins français, sur les hommes modérés, dont l'exemple pouvait être plus contagieux pour les peuples. Excepté quelques créatures fort rares du gouvernement autrichien, et quelques nobles attachés au parti oligarchique, tout le monde soupirait après le retour des Français. Mais on n'osait guère espérer ce retour, surtout en voyant le baron de Mélas si avancé en Ligurie, si près de prendre Gènes, de passer le Var, et le Premier Consul si occupé, en apparence du moins, des dangers d'invasion qui menaçaient la France du côté du Rhin. On répandait même, dans le peuple, que ce général Bonaparte, si connu en Italie, était mort en Égypte; que, nouveau Pharaon, il s'était noyé dans la mer Rouge, et que celui dont le nom figurait actuellement à Paris était l'un de ses frères.

On devine aisément la surprise des Italiens quand tout à coup on leur annonça qu'une armée française se montrait à Ivry, qu'elle débouchait même au delà, qu'elle marchait sur le Tessin, enfin qu'elle avait passé ce fleuve. On se figure l'agitation qui régna dans Milan, les affirmations, les dénégations qui se croisèrent pendant quarante-huit heures, la joie enfin qui éclata quand la nouvelle fut confirmée par la vue

du général Bonaparte lui-même, marchant avec son état-major à la tête de l'avant-garde. Le 2 juin (13 prairial), le peuple entier, accouru au-devant de l'armée française, reconnut l'illustre général, qu'il avait vu tant de fois dans ses murs, l'accueillit avec des transports d'enthousiasme, et le reçut comme un sauveur descendu du ciel. Les sentiments des Italiens, toujours si vifs, si démonstratifs, n'avaient jamais éclaté avec tant de force, parce que jamais autant de circonstances ne s'étaient réunies pour rendre la joie d'un peuple soudaine et profonde. Le général français, entré dans Milan, se hâta d'ouvrir les prisons, et de rendre le gouvernement du pays aux amis de la France. Il donna une administration provisoire à la république Cisalpine, et composa cette administration des hommes les plus respectables. Cependant, fidèle en Italie au système qu'il suivait en France, il ne permit ni violence ni réaction; et, en restituant le pouvoir aux Italiens de son parti, il ne leur permit pas de l'exercer contre les Italiens du parti contraire.

Après ces premiers soins donnés aux affaires du Milanais, il se hâta de pousser ses colonnes dans toutes les directions, jusqu'aux lacs, jusqu'à l'Adda, jusqu'au Pô, de manière à propager l'insurrection au profit des Français, à saisir les magasins de l'ennemi, à s'emparer de ses communications, et à lui fermer toute retraite. Jusque-là les choses allaient au mieux, car Lannes, dirigé sur Pavie, venait d'y entrer le 1er juin, et d'enlever des magasins immenses. Ce général avait trouvé à Pavie les hôpitaux autrichiens, des armées considérables de grains, fourrages, munitions, armes, notamment trois cents bouches à feu, dont moitié de campagne. Il s'était procuré à plusieurs équipages de ponts, que les compagnies de pontonniers français, amenées sans matériel, allaient employer sur le Pô. La division Chabran, qu'on avait

laissée devant le fort de Bard, s'en était emparée le 1er juin, et y avait trouvé 18 pièces de canon. Le général Chabran, après y avoir mis garnison, ainsi qu'à Ivry, vint occuper le cours du Pô, depuis la Dora-Baltea jusqu'à la Sesia. Lannes l'occupait depuis ce point jusqu'à Pavie. Le corps du général de Bethencourt, venu du Simplon, fut placé devant Arona, vers la pointe du lac Majeur. La légion italienne fut par Brescia portée à la suite des Autrichiens qui se retiraient en toute hâte. En même temps les divisions Duhesne et Loison passaient l'Adda, et se rendaient à Lodi, à Crema, à Pizzighitona. Le général Wukassowich, n'ayant plus même la prétention de garder l'Adda, se retirait derrière le Mincio, sous le canon de Mantoue.

Rien n'arrêtait maintenant la marche du général Moncey, sauf toutefois la difficulté de vivre dans les arides vallées de la haute Suisse. Ses premières colonnes venaient de paraître; mais il fallait attendre les autres encore quelques jours, et c'était là le plus grand inconvénient de la situation, car il importait de se presser, si on ne voulait pas voir Gènes tomber dans les mains des Autrichiens. Le général Bonaparte était certain aujourd'hui de réunir toutes ses colonnes, excepté une seule, celle du général Thurreau, qui était retranchée au débouché du mont Cenis, sans pouvoir le franchir. Notre armée était du reste fortement assise au milieu du Milanais, ayant sa retraite assurée par le mont Cenis, le Saint-Bernard, le Simplon, le Saint-Gothard, tenant l'Adda, le Tessin, le Pô, vivant des magasins des Autrichiens, leur coupant toutes les routes, et en mesure de leur livrer une bataille décisive, après laquelle ils n'avaient plus d'autre ressource, s'ils étaient vaincus, que de mettre bas les armes. La reddition de Gènes, si elle avait lieu, était une circonstance fâcheuse, fâcheuse d'abord pour la brave armée qui la défendait, fâcheuse

On voit sur nos marchés un certain nombre de morues fraîches qu'on désigne généralement sous le nom de *cabillauds*. Ces morues proviennent de la pêche faite sur nos côtes; quelques-unes sont amenées de Terre-Neuve et ont traversé l'Atlantique; on les a prises en vie et enfermées dans des barils percés de trous plongeant dans la mer, et remplies par les navires, de sorte que ces poissons voyagent dans l'eau de mer constamment renouvelée.

C'est par millions que l'on amène chaque année les morues en Europe; et malgré cette chasse gigantesque, l'espèce ne paraît pas éprouver la moindre diminution. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, quand on considère sa fécondité prodigieuse. On cite plusieurs morues dans lesquelles on a compté jusqu'à neuf millions d'œufs. Il n'est pas besoin de dire que la plus grande partie de ces œufs n'éclosent pas; les œufs de morue sont mis à part et sont soumis à une préparation qui en fait, dit-on, un mets délicat.

La taille de la morue est assez communément comprise entre 4 et 10 décimètres; des individus pesant jusqu'à 10 kilogrammes ne sont pas rares. L'estomac de ce poisson est d'une vaste capacité, ce qui explique ses habitudes voraces. Non-seulement la morue avale des poissons, mais elle engloutit des crabes, des moules et d'autres testacés dont l'enveloppe est rapidement réduite en chyle dans son estomac. Nous avons ouvert une morue fraîche dans l'estomac de laquelle se trouvait un tohu-bohu d'animaux marins de tous genres; il s'y trouvait, entre autres, une tige tout entière, dont la peau avait à peine subi une très-légère altération, et qu'on aurait fort bien pu mettre dans la poêle. Il était évident que le pêcheur avait dérangé cette morue à son beau milieu de son dîner.

La morue est une espèce de genre *gode*, auquel appartient également le merlan, avec lequel elle a les plus grands rapports. Il n'est personne qui ne connaisse le goût de sa chair, véritable providence de carême, et qui ne lui témoigne une estime méritée. Toutefois, l'abondance et le bas prix de ce comestible lui font que certains tables le monde, et elle serait mieux reçue sur certaines tables si elle n'avait le tort de fréquenter la cuisine des petites gens, et de coûter beaucoup moins cher que l'aïeule, qui ne la vaut pas.

Canada.

QUÉBEC, 22 JANVIER, 1846.

Nous avons des nouvelles d'Angleterre de 6 jours plus tard.

Il y avait beaucoup d'excitation en Angleterre au sujet de la question de l'ouverture des ports. La déclaration du *London Times* que le cabinet britannique avait résolu d'ouvrir les ports, et ses opinions sur d'autres questions importantes ont créé une sensation extraordinaire dans toute l'Angleterre et de la France. Son effet à Londres a été celui d'une bombe jetée au milieu des banquiers et des politiques.

Les assertions du *Times* ont cependant été contredites par le *Standard* et le *Herald*, tous deux organes du gouvernement. Mais le *Times* adhère à sa version, ajoutant que le cabinet perd son temps à délibérer sur le meilleur mode à prendre pour l'ouverture des ports, par exemple; et comme l'annonce de l'ouverture prochaine du parlement n'a pas été tout à fait contredite par le *Standard*, il y a tout lieu de supposer que le ministère veut rejeter sur le parlement toute la responsabilité de ce grand acte.

L'excitation causée par les assertions du *Times* ont produit l'effet de faire connaître ce qui est probablement vrai, qu'on avait entamé des négociations à Londres pour la signature d'un traité de commerce entre l'Angleterre et les États-Unis.

Dans un consistoire tenu le 27 du mois dernier, le pape a donné le chapeau de cardinal aux deux nouveaux cardinaux-prêtres Simonetti et Piccolomini.

Le *Globe* de Londres dit que des grands préparatifs se font en Angleterre pour la guerre, et le *Times* conseille de ne pas perdre le temps en démonstrations, et de se tenir prêt pour les éventualités.

D'après un correspondant de ce journal, M. Peel serait vaincu à la fin l'inertie de son cabinet, et l'aurait forcé au sacrifice de sa politique, c'est à dire à l'abandon des lois sur les céréales.

D'après le *National* de Paris, l'Angleterre ne retirerait pas directement sa coopération à la reprise de Madagascar, mais attendrait pour prendre une détermination définitive la session prochaine du parlement.

La fumée dont l'Irlande est menacée, quoiqu'il apprenne en partie, ne paraissait pas aussi imminente qu'on la disait d'abord.

Le marché monétaire ne paraissait pas avoir éprouvé de variations sensibles; les consolidés avaient subi une faible baisse.

On vient d'émaner un ordre en Angleterre, pour 42,000 accoutrements complets, pour les corps de milice des comtés anglais; ces habillements doivent être faits les six mois prochains.—Les officiers des diffé-

rentes divisions territoriales ont ordre de donner de suite la date de leurs commissions respectives.

LE TIMES DE LONDRES SUR L'ANNEXION.

Il nous reste à dire quelque chose du Canada et des colonies britanniques de l'Amérique. La sagesse d'un Durham, d'un Sydenham, d'un Bagot et d'un Metcalfe ont retardé la séparation du premier de la mère-patrie. Quoiqu'il en soit, que l'on n'oublie jamais qu'un homme aussi sage qu'aucun d'eux, et qui connaît particulièrement ce pays, lord Ashburton, lorsqu'il portait le nom glorieux d'Alexander Baring, et qu'il était membre de la chambre des Communes, proposa d'offrir au Canada son indépendance, déclarant qu'il était mieux de faire cela, que de faire une dépense inutile d'argent et de sang, et qu'il serait mieux de le faire avant qu'après de tels événements; que sa prévision fut exacte là, on ne peut pas en douter. Lord St. Vincent, aussi une grande autorité, a été jusqu'à sa mort en faveur de l'abandon de ces colonies; voyez ses opinions telles qu'énoncées par lord Brougham dans son caractère public, page 41 *Elinburgh Review*, avril 1839, vol 69; aussi Benton's *Life of St. Vincent*. Le Canada étant une fois indépendant, les autres colonies suivraient promptement cet exemple, et peu de temps après s'uniraient au gouvernement fédéral des États-Unis.

Comme on le voit, le *Times*, l'organe le plus puissant du gouvernement britannique actuel, est d'opinion, d'accord avec plusieurs grands hommes d'état, d'Angleterre que, tôt ou tard, le Canada fera partie des États-Unis; et que puisqu'il faut que la chose se fasse, qu'elle se fasse volontairement et de suite de la part du gouvernement impérial, avant qu'il y soit forcé, à la suite d'énormes dépenses et après beaucoup de sang répandu.

BEAUX RÉSULTATS DU SYSTÈME D'EXCLUSION DE M. GUGY.

Monsieur Charles Smith qui se trouve capitaine de l'une des compagnies de milice de Saint-Roch, a été assailli par les miliciens, mardi matin, sous le prétexte qu'ils veulent être commandés par des officiers qui soient résidents parmi eux et parlant leur langue. A chaque nom que M. Smith appelait, une voix lui répondait: *deux jours et demi, deux jours trois quarts*, comme pour indiquer qu'on avait fait autant de jours de travail. Puis on s'est mis à se presser et à se presser autour du malheureux capitaine, en criant: *embrouille!* M. Smith avait demandé que l'on se mit en rang, et l'un de ces gaillards, qui feraient de bons soldats dans l'occasion, se lança sur les épaules de ses compagnons, en criant sur le ton de l'interrogation et en lui posant les deux mains sur le visage: *"A double rang?"* Puis on criait *embrouille, embrouille*, les rangs se pressèrent davantage jusqu'au point que le capitaine Smith tomba et que la foule lui passa, sans considération, sur le corps. Le malencontreux officier n'eut donc rien de mieux à faire que de prendre la fuite. Nous donnons cette version telle qu'on nous l'a donnée à nous-même, nous la garantissons jusqu'à ce point, cependant, que pour atteindre l'exacte vérité, on ne pourrait varier que très peu dans les détails.

Nous sommes loin de justifier un pareil acte; et on nous assure même que ceux qui en sont les auteurs ne sont pas de la compagnie de M. Smith; mais ce résultat n'en est pas moins la conséquence immédiate du système d'exclusion adoptée par M. Guky et l'administration qui nous gouverne pour le plaisir de nous anéantir.

En faisant l'autre jour des recherches pour répondre aux assertions de M. Cary, nous avons vu avec peine que, dans le comté de Montréal ainsi que dans celui de Québec, l'on trouvait des bataillons entiers dans lesquels il n'y avait pas un seul Canadien-Français. Et dans les comtés de campagne, où toute la population est canadienne-française, si par hasard un homme d'origine britannique s'y est établi, qu'il soit respectable ou non respectable, on l'a promu, et aux plus hauts grades: nous donnerons avant qu'il soit peu des preuves statistiques de cette assertion.

Il y a eu mardi soir, au faubourg Saint-Jean, une assemblée des électeurs municipaux de ce quartier, pour recevoir le rapport du comité nommé à une assemblée précédente, et chargé de faire choix de trois candidats pour l'élection prochaine. M. le docteur Robitaille proposa, ce qui fut accepté à l'unanimité, qu'une députation fut nommée pour aller immédiatement offrir la candidature à l'honorable R. E. Caron. La députation de retour, annonça que M. Caron avait déclaré qu'il était infiniment flatté de cette démarche honorable pour lui, mais que sa situation de président du conseil législatif, le retenait chaque année pendant plusieurs mois absent de Québec, il se trouvait dans l'impossibilité de pouvoir accepter.

Il faut dire qu'avant le départ de la députation,

M. Ulric Tessier s'était joint au docteur Robitaille pour exprimer la reconnaissance que nous devons aux importants services de M. Caron comme maire, et que sa voix avait été couverte d'unanimes applaudissements: M. Tessier qui est l'un des candidats choisis par cette assemblée, offrit en même temps de se désister en faveur de M. Caron. Il faut dire à l'honneur des citoyens du faubourg Saint-Jean qu'ils ont été plus prompts à reconnaître les services de M. Caron, que son propre quartier qui, à son avantage, paraît un peu trop sommeiller!

Après le refus de M. Caron, M. U. Tessier a été choisi à l'unanimité, ainsi que M. Louis Plamondon; on s'est divisé sur la question de savoir si pour le troisième conseiller l'on devait élire ou M. N. Belleau ou M. Jean Bureau. Il nous a semblé à nous que la grande majorité de l'assemblée était en faveur de M. Belleau. Cependant, il n'y a pas eu de division proprement dite, puisque parmi les partisans des deux candidats, il devait y en avoir un bon nombre de défranchisés, comme nous avons déjà eu occasion de le dire. Cette division, si elle continuait, serait malheureuse, parce qu'elle pourrait favoriser certaines intentions bien connues; pour faire place à une union parfaite. Ce que nous voulons, nous, c'est que l'on mette dans le conseil de ville des hommes de bonne volonté, et ensuite de capacité; car à quoi sert une volonté impuissante à faire le bien qu'elle désire. Malheureusement, par intérêt, il y a des hommes qui flattent les passions et les préjugés de leurs semblables; sans cela toutes les choses iraient pour le mieux.

Nous apprenons par des personnes bien informées, que le montant donné aux habitants de S. Roch, par M. Pözer, tant en arriérés qu'en avances de rentes foncières, s'élève à plus de £14,000. Cette donation généreuse a été faite publiquement, mais elle n'existe pas légalement. Il faut donc que chacun des intéressés aille trouver M. Pözer lui-même et obtenir un reçu pour cinq années de rentes *venues ou à venir*. Nous savons qu'il n'y a pas encore la moitié de ces intéressés qui soit allés demander un reçu; et cependant M. Pözer peut être enlevé d'un moment à l'autre à la vie. Que l'on se hâte donc, pour ne pas se priver d'un si grand avantage; il conviendrait en même temps aux personnes ainsi gratifiées de donner un témoignage de leur reconnaissance pour un si grand bienfait.

Des personnes supposées être impliquées dans quel que procès criminel ont brisé, samedi soir, la porte du nouveau Palais de Justice, à Montréal; ensuite ils ont pénétré jusqu'à la porte de la voûte où sont déposés les effets volés, jusqu'à ce qu'on les ait produits comme preuves en cour. Elles ont déposé près de la porte une assez grande quantité de charbon allumé dans l'intention, sans doute, de brûler la porte. Que ces personnes aient été dérangées dans leur dessin, toujours ne l'ont-elles pas exécuté. On devrait garder cet établissement avec plus de soin.

Avant de répondre à M. Dupont, nous allons publier le paragraphe qui a causé sa colère, afin qu'on ne se méprenne pas sur le sens de nos paroles: "Il paraîtrait que tout récemment, M. Dupont, marchand de la Basse-Ville, s'est adressé au gouvernement pour obtenir le pouvoir de former une compagnie dite d'infanterie légère; on lui aurait répondu qu'on lui avait refusé son intention, mais qu'on ne croyait pas nécessaire de désorganiser la milice pour former des compagnies volontaires: c'est une conduite que l'on aurait dû suivre plus tôt. M. Dupont se serait d'abord adressé à lord Cathcart qui lui aurait répondu que, n'étant que pour quelques semaines à la tête du gouvernement, il ne voulait se mêler de rien. Que notre gouvernement soit responsable ou non responsable, il s'agit de cette réponse, que, pour le moment, les nominations sont au pouvoir ou du ministère ou de M. Guky."

Comme on le voit, notre article n'a rien de positif, n'affirme rien, n'exprime que des faits douteux, de manière à faire comprendre qu'en effet ils ne sont que douteux; les conclusions que nous en avons tirées sont conditionnelles et sont données de manière à ne valoir qu'en autant que les faits seraient vrais. Il n'y avait donc rien qui pût fâcher M. Dupont. Tout ce qu'il avait à faire, c'était de déclarer dans un journal ou dans un autre qu'on nous avait mal informé, ou mieux de ne rien dire du tout, puisque nous n'affirmons rien de ce que nous ne faisons que reproduire un simple "ou dit." Mais non, M. Dupont a cru servir son parti en nous ferasant de la puissance de sa plume, et surtout en se reposant dans un journal français. Il nous donne le titre de "savant rédacteur." Un peu moins de jactance et un peu plus de sang-froid eussent mieux convenu à son humble intelligence; pour adresser ironiquement à quelqu'un l'épithète de savant, il faut être un peu plus savant que ne l'est M. Dupont lui-

même, auquel nous ne contestons pourtant pas de savoir faire comme commerçant et une voix solide comme crieur. Nous respectons tout homme qui demeure dans les limites de sa sphère; mais nous traitons avec assez de dédain celui qui veut répéter le rôle du cordonnier devant un tableau. Si M. Dupont est plus au fait qu'il ne l'est de la langue française, il s'y fût pris à deux fois avant de répondre comme il l'a fait. Mais c'était à lui de être plus prudent et à s'en former.

Cela ne nous empêche pas, cependant, d'ajouter foi aux dénégations de M. Dupont et de croire que nous avions été mal informé.

Il s'est fait à Montréal, du 5 au 10 janvier, 62 insubinations.

Extraits Divers.

Le danger de mépriser les merlans.—Ma dame Cazet s'adressant au Tribunal de police correctionnelle fait entendre les paroles suivantes: *Croyez-vous, messieurs les procureurs, qu'il est bien agréable à mon âge 63 ans, pour la Saint-Jean prochaine, et son mari marichal-ferrant, et tout ça fruit n'avoir pas tombé d'accord du prix d'un merlan pour mon souper.*

Carpin.—Vous les avez joliment arrangés, nos merlans; il fallait pas en être dégoûté pour en faire son petit repas.

M. le président. — Dites comment a commencé la querelle?

Carpin.—Avec plaisir mon souverain juge. Moi, d'abord, j'ai rien commencé du tout, étant à ma forge auquel j'ai vu entrer Mme Cazet, qui se met sur le bout de la table à marchander des merlans dont ne lui convenant pas, elle en disait des atrocités, les méprisant en propos de femme, que ma femme lui répondait selon son sexe. Moi, je ne dis rien, parce que dans les discours de cotillon, il ne faut pas y mettre son doigt; mais voilà que le mari de madame survient dans la boutique, un robuste homme qu'il n'y a pas à s'y fier et qui est capable de tout, même qu'il tenait une chandelle à la main, et qu'il laissait couler le suif dans la friture de ma femme. Sur ce coup de temps, moi je prends la parole, disant: "Camarade, un peu d'indulgence pour les merlans, que ça n'aime pas le suif, et que ça ne les regarde en rien si leur maîtresse se dispute." Mais, pas plus tôt que j'ai lâché la parole, il m'arrive, de sa part, un coup de poing sur la main, que j'en ai eu une fracture au poignet de quatorze jours, impossible de travailler sans un compagneon qui m'a revenu à 3 francs par jour.

La femme Carpin.—Tu ne dis pas tout, toi, tu ne parles que du suif de chandelle, sans dire que Mme Cazet est venue comme une dévorante sur ma friture et y a jeté dedans son tour de cheveux tout plein de pomnade à la rose, que mes merlans en ont été confondus et toute la boutique pendant trois jours.

Mme Cazet.—C'est vous qui m'avez décoiffée, même que mon tour en est tombé dans votre graisse, et que j'en suis tombée à la renverse du coup et du saisissement.

La femme Carpin.—C'est une menterie de sa fabrication; c'est son mari qui l'a accrochée par l'oreille et qui l'a fait tomber.

Mme Cazet.—Nullement, c'est force qu'elle m'a donné des soufflets que je suis étée terrassée par terre.

Temoins pour et contre entendus, chaque partie en reste pour ses frais et dommages, ce qui déplaît fort à Mme Cazet, qui annonce l'intention de faire une prochaine et dernière visite à la friture de Mme Carpin.

Une bonne action porte son fruit.—Un colonel suédois sa trouva ruiné par un incendie qui consuma sa maison, seule fortune qu'il possédait. Quelques-uns de ses amis virent ce qu'il avait perdu. Pendant qu'ils s'en occupaient, il reçut de Poméranie une lettre anonyme renfermant un billet de cent cinquante rixdollars, avec ces seuls mots: "rappelez-vous le bol de punch brisé." Il fut longtemps avant de savoir ce qu'il voulait lui dire. Enfin il se rappelle que plusieurs années au paravant, il s'était trouvé dans une tavernette encombrée d'une foule joyeuse, et que là une servante avait laissé tomber un bol en porcelaine de la Chine et rempli de punch. La maîtresse, dans un accès de colère, menaçait la pauvre fille de la renvoyer sur-le-champ et de la faire mettre en prison, si elle ne payait pas le dommage. Le colonel intercède à son égard, et paye la porcelaine et le punch. Cette anecdote curieuse, racontée dans tout Stockholm, vint jusqu'à l'oreille du roi. Gustave IV s'en amusa beaucoup et envoya six mille rixdollars avec une lettre ainsi conçue:

"Je sais que les amis du colonel ont fait une loterie

aussi parce que le corps autrichien de siège ne manquerait pas de renforcer le général Mélas, et rendrait ainsi plus difficile la grande bataille qui devait terminer la campagne. Mais si le général Bonaparte remportait la victoire, Gènes et l'Italie étaient reconquises du même coup. Néanmoins il mettait un grand prix à sauver Gènes; mais on ne devait guère espérer la réunion du corps de Monecy avant le 5 ou 6 juin, et on ne pouvait pas se flatter que Gènes tint jusqu'à cette époque.

Le baron de Mélas, que les dernières nouvelles avaient éclairé tout à fait et qui voyait son adversaire, entré à Milan, donner la main à toutes les colonies successivement descendues des Alpes, comprenait maintenant le vaste plan ourdi contre lui. Pour surcroît de malheur, il venait d'apprendre les infortunes de M. de Kray, et la retraite de ce dernier sur Ulm. Il sortit enfin du système des demi-mesures, et donna l'ordre impératif au général Elsnitz d'abandonner le pont du Var, et au général Ott de renoncer au siège de Gènes, pour se réunir tous les deux à Alexandrie. C'était là ce que le général Bonaparte avait espéré pour le salut de Gènes. Mais il était décidé que la noble et malheureuse armée de Ligurie payerait jusqu'au bout, de son sang, de ses souffrances, et enfin d'une reddition douloureuse, les triomphes de l'armée de réserve.

Le grand caractère de Masséna était soutenu jusqu'à la fin. Avant de se rendre, di-aient les soldats, il nous fera manger jusqu'à ses bottes. La viande de bétail étant consommée, on mangeait celle de cheval; n'ayant même plus de celle-ci, on se nourrissait des animaux les plus immondes. Le triste pain fait avec de l'avoine et des fèves avait été dévoré aussi. Depuis le 23 mai (3 prairial), Masséna recueillant l'amidon, la graine de lin, le cacao existant dans les magasins de Gènes, en avait fait composer un pain,

que les soldats pouvaient à peine avaler, et que bien peu d'entre eux parvenaient à digérer. Presque tous allaient encombrer les hôpitaux. Le peuple, réduit à une soupe d'herbe pour unique aliment, éprouvait toutes les angoisses de la faim. Les rues étaient jonchées de malheureux expirant d'inanition, de femmes exténuées qui exposaient à la charité publique les enfants qu'elles ne pouvaient plus nourrir. Un autre spectacle épouvantait la ville et l'armée: c'était celui des nombreux prisonniers que Masséna avait faits, et auxquels il n'avait aucune nourriture à donner. Il ne voulait plus les rendre sur parole, depuis qu'on avait vu ceux qui avaient été rendus de la sorte, repaître dans les rangs ennemis. Il avait donc proposé au général Ott, puis à l'amiral Keith, de fournir les vivres nécessaires à leur consommation journalière, en donnant sa parole d'honneur qu'il n'en serait rien distrait pour la garnison. La parole d'un tel homme valait bien qu'on la tint pour sûre. Mais l'acharnement était si grand, qu'on résolut d'imposer à Masséna la charge d'alimenter les prisonniers, dussent-ils souffrir de cruelles privations. Les généraux ennemis eurent donc la barbarie de condamner leurs soldats aux horribles souffrances de la faim, pour augmenter la disette de Gènes, en y laissant quelques mille bouches de plus à nourrir. Masséna fournit à ces prisonniers la soupe d'herbe qu'il donnait aux habitants. Ce n'était pas assez pour des hommes robustes, habitués à l'abondance dans les riches campagnes d'Italie; ils étaient toujours à la veille de se révolter; et, pour leur en ôter la pensée, Masséna les fit enfermer dans de vieilles carcasses de vaisseaux, qu'on plaça au milieu du port, et sur lesquelles une forte artillerie constamment braquée était prête à romir la mort. Ces malheureux poussaient des hurlements affreux, qui remuaient profondément cette population elle-même, déjà si affectée de ses propres souffrances.

Chaque jour le nombre de nos soldats diminuait; on les voyait expirer dans les rues, et on avait été obligé de leur permettre, tant ils étaient affaiblis, de s'asseoir en montant la garde. Les Gênois découragés ne faisaient plus le service de la garde nationale, craignant d'être compromis lorsque bientôt les Autrichiens ramèneraient le parti oligarchique. De temps en temps de sourdes rumeurs annonçaient que le désespoir des habitants allait éclater, et, pour en prévenir l'explosion, des bataillons avec des canons chargés occupaient les principales places.

Masséna imposait au peuple et à l'armée par son attitude impossible. Le respect qu'inspirait ce héros, mangeant le pain affreux des soldats, vivant avec eux sous le feu de l'ennemi, et supportant, outre leurs souffrances physiques, les soucis du commandement avec une inébranlable fermeté, le respect qu'il inspirait contenait tout le monde; il exerçait au milieu de Gènes dévolée l'ascendant d'une grande âme. Cependant un sentiment d'espérance soutenait encore après de courageux efforts, avait traversé le blocus, et apporté quelques nouvelles. Les colonels Reille, Franceschi, Ortigoni avaient passé, et avaient appris, tantôt que le Premier Consul se mettait en route, tantôt qu'il passait les Alpes. L'un d'eux, Franceschi, l'avait laissé descendant le Saint-Bernard. Mais depuis le 20 mai on n'avait plus de ses nouvelles. Dix et douze jours écoulés dans cette situation paraissaient des siècles, et on se demandait avec désespoir comment il se pouvait qu'en dix jours le général Bonaparte n'eût pas franchi l'espace qui sépare les Alpes de l'Apennin. Tel qu'on le connaît, disait-on, il est déjà vainqueur ou vaincu: s'il n'arrive pas, c'est qu'il a succombé dans cette entreprise téméraire. S'il avait pu déboucher en Italie, il aurait déjà saisi le général autrichien, et l'aurait arraché des murs de

Gènes. D'autres prétendaient que le général Bonaparte avait considéré l'armée de Ligurie comme un corps sacrifié à une grande opération; qu'il avait voulu une seule chose, c'était de retenir le baron de Mélas sur l'Apennin; mais que, ce but atteint, il songeait vite à la débâcle, et marchait à un bot plus vaste. "Eh bien! ajoutaient les Gênois et nos soldats eux-mêmes, on nous a sacrifiés à la gloire de la France; soit; mais aujourd'hui le but est atteint; veut-on que nous expirions jusqu'au dernier? Si c'était au feu, les armes à la main, à la bonne heure; mais la faim, la maladie, c'est impossible! Le temps est venu de se rendre." Plusieurs soldats désespérés allaient jusqu'à briser leurs armes. On annonça en même temps un complot de quelques hommes égarés par la souffrance. Masséna leur adressa une belle proclamation, dans laquelle il leur rappelait les devoirs du soldat, qui consistent autant à supporter les privations et les souffrances qu'à braver les dangers; leur montra l'exemple de leurs officiers, mangeant les mêmes aliments, et se faisant chaque jour tuer ou blesser à leur tête. Il leur disait que le Premier Consul avançait avec une armée pour les délivrer; que capitulant aujourd'hui c'était perdre en un instant le résultat de deux mois d'efforts et de dévouement.

"Encore quelques jours, quelques heures peut-être, disait-il, et vous serez délivrés, après avoir rendu d'éminents services à la patrie!" Aussi à chaque bruit, à chaque retentissement sur l'horizon, on croyait entendre le général Bonaparte, et on accourait avec empressement. Un jour on se persuada que le canon retentissait à la Bocchetta; une joie folle éclata de toutes parts; Masséna lui-même se transporta sur les remparts. Vaine illusion! c'était le bruit d'un orage dans les gorges de l'Apennin. On retomba dans le plus morne abattement.

À continuer.

pour lui. Il est défendu d'établir des loteries sans avoir d'abord obtenu l'autorisation de la police. Dites au colonel que je le connais; que je suis qu'il est humain et poli, et par conséquent incapable de se refuser à une demande raisonnable qu'on peut lui faire, et que je désire qu'il obtienne une permission pour sa loterie afin que je puisse y contribuer."

Une caricature anglo-franco-américaine. — Un journal publiait avant-hier une caricature intitulée: "l'équilibre américain, et dont voici le dessin: Un Yankee, tenant une balance à la main droite, arrête et renverse de la main gauche l'Angleterre représentée sous forme d'un taureau (John Bull), tandis qu'il donne un coup de pied au dessous du dos à la France, représentée par un gaillard à tête de crapaud." *Courier E.U.*

NAISSANCE.

La dame de M. Xavier Lemeux, maître-tanneur, de la Pointe-Lévi, a mis au monde un fils dans la nuit de mardi à mercredi dernier.

DÉCÈS.

De mort subite, ce matin, au faubourg St-Jean, à l'âge de 24 ans, Sieur Praxède Gréner, marchand épicer, natif de la Pointe-aux-Trembles. Il laisse pour déplorer sa perte un grand nombre de parents et un cercle nombreux d'amis qui le regretteront longtemps.

A Montréal, le onze du courant, après une courte maladie, Marie Rachel, fille cadette de feu Robert L. Morrog, éc., ci-devant protonotaire, âgée de onze ans et six mois.

Avant que de payer le droit de la nature, Son ame s'élevait au-delà de ses yeux, Avait au créateur uni la créature, Et marchant sur la terre elle était dans les cieux.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Assemblée après déclaration.

Assemblée des créanciers de L. L. Paradis, le 2^e jour de janvier courant, à 11 heures du matin. Juge-commissaire, Jean-Casimir Brunau, écuyer.

SOUMISSIONS POUR CONSTRUCTION.

On demande des soumissions pour construire les murs du cimetière de l'église anglaise, au faubourg saint-Jean. S'adresser à MM. Haoker et Stavely, architectes.

BULLETIN DES VENTES PAR ENCHÈRE.

Vendredi le 23 janvier à 11 heures A. M. aux magasins de M. M. Chapman et cie.—La cargaison en bois du navire "Crossman" où elle est maintenant à bord, entre la pointe St. Denis et la rivière-Ouelle.

Lundi le 29, au bureau de W. Bignon, notaire, à 2 heures après-midi, une maison située au de l'Autouill, appartenant au révérend M. Burrage.

Je soussigné fait mes plus sincères remerciements à mes Lieutenants et à ma compagnie de Sapeurs, ainsi qu'à M. J. Gunner, chef de *Halling Rope*, pour leurs efforts qu'ils ont fait à l'incendie qui a eu lieu dimanche dernier au faubourg St. Roch, rue N. D. des Anges, et plus particulièrement à M. Jean Léonelin, pour son zèle et son activité.

CHARLES CAZEAU, Capitaine des Sapeurs.

Aux Electeurs du Quartier du Palais.

Messieurs, La réquisition qui m'a été faite par un grand nombre de citoyens les plus respectables de votre quartier, conformément à la résolution adoptée à l'Assemblée tenue le 11 en courant, afin de choisir une personne pour vos représentations au Conseil de Ville, me fait un devoir de me rendre à vos sollicitations.

Je ne puis hésiter en instant de prendre part aux travaux qui ont pour objet l'intérêt de la cité, autant que mes talents et ma capacité pourront le permettre.

J'ai l'honneur d'être, etc. ED. J. DEBLOIS.

Québec, 14 janvier, 1845.

NOTICE.

Je, soussigné, donne avis par ces présentes que j'ai été dûment nommé curateur à la succession vacante de Sieur Louis Gaudreault, absent, ci-devant de cette paroisse, en vertu de l'ordonnance de William Power, écuyer, un des juges de la cour de circuit, pour le circuit de Saguenay, District de Québec, daté 4 novembre, 1845, et en conséquence je requiers toutes personnes qui ont des Biens ou effets entre leurs mains, de la dite succession de me les remettre sans délai, sous peine de droit.

St. Etienne de la Malbaie, le 16 janvier, 1846. VITAL GOUBREAULT, Curateur.

A vendre.

CETTE belle maison avantageusement située pour toutes sortes de commerce, faisant face d'un côté au marché de la basse-ville et de l'autre à la rue St. Pierre. Les termes de paiement sont faciles. S'adresser au propriétaire soussigné. AUGT. AMIOT.

Québec, 19 janvier, 1846.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précédemment à l'habitation de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch, avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 26 mai. S'adresser à une veuve Cns. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.

Québec, 27 septembre 1845.

Avertissement.

ON fait savoir qu'en vertu de la sentence d'homologation rendue le DOUZIEME jour de janvier courant, par l'honorable juge Power, sur l'avis des parents et amis de Felicité De Hou De Villers, Charles Abraham De Hou De Villers et Marguerite Victoria De Hou De Villers, trois enfants mineurs issus du mariage de Sieur Olivier De Hou De Villers et de feu dame Felicité Blais, il sera, par le soussigné, en conséquence à cet effet par la dite sentence d'homologation, procédé sur les lieux à la vente et adjudication publiques de l'immeuble ci-dessus désigné, dépendant de la communauté d'entre le dit Olivier De Hou De Villers et la dite feu dame Felicité Blais.

Les conditions seront énoncées au moment de la vente; en peut les connaître d'avance en s'adressant au Notaire soussigné, en son Etude, à la Haute-Ville de Québec, Rue Ste. Anne, No. 27.

ENSUIT LA TENEUR DU DIT IMMEUBLE.
Un emplacement situé au Faubourg St. Jean de cette ville de Québec, rue St. Jean, contenant trente-sept pieds en environ de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, borné par devant à la dite rue St. Jean, par derrière à J. seph Binot, jignard d'un côté au Nord Est partie à une veuve Paré et partie à l'honorable M. Anier, et d'autre côté Sud Ouest à Christian Hoffman, sans autres hautes de ce que ci-dessus, cire instances et dépendances.
La vente se fera sur les lieux, LUNDI, le deux de Février prochain, à UNE heure précise de l'après-midi.
J. B. TRUDELE, Notaire.
Québec, 17 janvier, 1856.



Avertissement.

TOUTS ceux qui doivent aux Biens des Jésuites pour cens et rentes, lots et ventes, loyers, fermages, etc., etc., tout par le présent requis de payer immédiatement au soussigné, à défaut de quoi ils seront poursuivis sans distinction.
LOUIS PANET, Agent.
Québec, 3 janvier 1846.

NOUS soussignés prions EDOUARD GLACKEMEYER, écuyer, de nous permettre de le solliciter pour représenter le quartier St. Pierre dans le conseil de ville.

Québec, 19 décembre 1845.

J. B. LaChance, J. A. Gagnon, J. Grondin, Jos. Gauthier, Prudent Gervais, Léon Gingras, Etienne Carrier, J. B. Audette, F. B. Beaulieu, Séraphin Aré, Patrick O'Flaherty, François Grenier, Baptiste Tibau, John O'Neil, Ed. Quirouet, James Gonlican, Joseph Cauchon, Georges Blumhart, Pierre Goudeau, J. Be. Dull, Pierre Langlois, Prisque Bertrand, Charles Giroux, Laurent Paradis, Ed. Méthot, Jos. Dussault, Jos. Laurent, J. Neilson, Wm. Danie, William Bishop, John Landby, Louis Guévard, Edouard Verrault, François Cinq-Mars, Jos. Paré, J. Vanderheyden, Joseph Allard, Paul Ailaire, Simon Bédard, Michel Tessier, Geo. H. Simard, Pierre Gagnon, Amable Poletier, Louis Gosselin, Yves Tessier, C. Cliné, F. P. Parent, S. Blumhart, Firmin Levassur, Louis Simard, Gédéon Lapointe, Charles Valois, Fabien Ouellet, Ed. Paquet.
Cette réquisition ayant été présentée par une députation des signataires, le 24 du courant, M. Glackemeyer y a répondu comme suit:
Messieurs,—J'ai déjà dit à quelques-uns d'entre vous, à plusieurs reprises, et je le répète, que je n'ai aucun désir de retourner au conseil de ville; si cependant vous me réalisez, je me croirai fort honoré d'accepter l'importante charge et j'en remplirai les devoirs au meilleur de mon humble capacité.
D'autres électeurs me tant en avant un autre candidat, vous allez avoir une lutte à soutenir; j'espère qu'elle sera conduite sans aligner ni animosité, mais avec des égards mutuels et ce calme sans lequel il n'est guère possible d'agir avec le discernement qui serait désirable dans le choix d'une personne que la loi revêt de pouvoirs considérables sur vos fortunes et sur votre bien-être.
Vous opposants ont tant de droit à leur opinion que vous en avez à la votre puisqu'ils croient qu'une autre personne est plus propre à les représenter; leur conviction mérite votre respect. Il serait désirable que tous les électeurs pussent voter librement et paisiblement, sans être exposés à la plus légère insulte, pas même à un geste offensant, et que tout se passât avec la plus grande loyauté.
Si l'élection est conduite de cette manière, elle fera bonheur autant aux électeurs qu'à celui, et quand même vous perdriez le candidat de votre choix, vous auriez toujours la satisfaction que les électeurs de votre quartier auront maintenue en caractère d'amour de l'ordre, de respect à la loi et de fidélité aux liengances, qui a déjà si honorablement distingué les citoyens de Québec.
J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Bien respectueusement
Votre dévoué serviteur
ED. GLACKEMEYER.

Québec, 24 décembre 1845.

EXTRAITS DES RÈGLES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU CANADA.

RÉSOLU, 66.—Qu'avant qu'il soit présenté à cette chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Prive pour ériger un ponton des ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque chemin de Barrières, ou pour accorder à quelque individu ou à des individus quelques droits ou privilèges exclusifs quelconques, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement provincial, pour dessemblables objets, il sera donné notice de la demande qu'on se propose de faire, dans un des Papiers publics du District, publiés en Anglais, et dans l'un de ceux publiés en Français s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses ou Townships qui pourront être intéressés à telle application, au lieu le plus prochain, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, avant que telle Pétition soit présentée.
RÉSOLU, 67.—Qu'à l'avenir, cette chambre ne recevra des Pétitions pour des Bills Privés, que dans les premiers quinze jours de chaque Session.
RÉSOLU, 70.—Qu'après la présente Session, et avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill Prive pour ériger un Pont de Péage, la personne ou les personnes qui se proposent de pétitionner pour tel Bill, en donnant la notice ordonnée par la Règle soixante-et-sixième, donneront aussi, en même temps et de la même manière, un Avis, notifiant les taxes qu'elles se proposent de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Culées ou Piliers, pour le passage des Cargoes, Carres et Bâtimens, et mentionnant et citant les noms de ceux qui ont été associés au dit avis, et les dimensions de tel Pont-Lévis.
RÉSOLU, 71.—Que les frais et dépenses occasionnés par les Bills privés qui accordent quelque avantage ou privilège exclusif, et les procédures relatives dans cette chambre ne doivent pas retomber sur le public et qu'il est juste et raisonnable que partie de ces frais et dépenses soit supportée par ceux qui demandent les dits Bills, et une somme qui ne serap pas moindre que 50 sera déposée entre les mains du Greffier de cette Chambre par le pétitionnaire avant la deuxième lecture de son Pétitionnaire.
W. B. LINDSAY, Greffier d'Assemblée.
Mem.—Aucune Pétition imprimée ne sera, dans aucun cas reçue, aucune pétition ne sera non plus reçue à moins que des signatures réelles ne soient apposées sur la même feuille de papier-rouge ou papier, sur lesquelles la dite Pétition sera écrite.

A être publié en langue Anglaise et Française, dans le 'Canada Gazette' et la 'Gazette Officielle de Québec', en langue Anglaise dans la 'Gazette Officielle de Toronto', et en langue Française dans le 'Canada', 'La Minerve', 'L'Aurore des Canadias', et 'Le Journal de Québec' jusqu'à la prochaine réunion de la Législature.

Ventes par le Sheriff.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les Terres et Héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs, dont mention est faite. Toutes personnes ayant des réclamations sur les lieux, sont par le présent requises de les faire connaître à la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de changer, l'enchère, ou afin de modifier l'enchère, doivent être faites au bureau du Sheriff avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions, afin de conserver, peuvent être faites en tout temps dans les deux jours après le retour de l'Ordre, writ.
No. 1531.—James Campbell, de la paroisse de St. Germain de Rimouski, marin; contre Louis Canuel, ci-devant de la même paroisse, cultivateur, et actuellement à Québec, et autres, et Dumar Ross, écuyer, de la cité de Québec, distrayant, (ci suit la description de la terre du dit James Campbell, à être vendue à la demande du dit distrayant) savoir: "Une terre d'un arpent de front, sur quatre arpents plus ou moins de profondeur, située en la première rang de concessions de la paroisse de St. Germain, d'entre le dit nommé La Pointe aux Peres, tenant par le nord ouest au lieu dit La Pointe aux Peres, et par le sud au dit Charles Chauvinard, par le sud ouest à Daniel Chouinard, et par le nord à Charles Chauvinard, sans bâtisses sus-constructes; sujette aux droits, devoirs et relevances, stipulés et réservés par et en faveur du seigneur dans l'acte original d'inclui à titre de cens." Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Germain de Rimouski, le Troisième jour de Mars prochain, à dix heures du matin.

ÉLECTION DES CONSEILLERS DE VILLE ET DES COTISEURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Élection d'un Conseiller pour chacun des Quartiers St-Louis, du Palais, St-Pierre et Champlain, de trois Conseillers pour le Quartier St. Jean, de deux Conseillers pour le Quartier St. Roch et d'un Cotiseur pour chacun des dits six Quartiers sus-nommés de cette Cité, aura lieu, conformément à l'Acte de la 8^{me} Victoria, Chap. LX, Sect. III.

LUNDI 2 Février Prochain,

et qu'elle se fera aux lieux suivants savoir:—

Quartiers.	Conseillers qui se retirent.	Lieux des élections.	Présidents des élections.
St. Louis.	L'hon. R. E. Caron,	Hôtel de Ville, Rue St. Louis,	M. Wilson,
Du Palais.	L'hon. L. Massue,	Chambre d'Assem. M. McLeod,	M. Simpson,
St. Pierre.	Ed. Glackemeyer,	Hôtel Blanchard, Marché, B-Ville,	M. O'Brien,
Champlain.	M. Connolly,	Douane, rue du Cul-de-Sac,	M. Rousseau,
St. Roch.	Jean Tourangeau,	Maison de Parker, coin des rues Des-Fosses et Anne,	M. Robitaille,
St. Jean.	Ls. Plamondon.	Eglise des Glacis, rue des Glacis,	

N. B. Le Pôll s'ouvrira à neuf heures A. M. Par ordre du Maire, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité. Hôtel-de-Ville, Québec, le 10 janvier 1846.

ÉLECTION DES CONSEILLERS DE VILLE ET DE COTISEURS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Élection d'un Conseiller pour chacun des Quartiers St-Louis du Palais, St-Pierre et Champlain, de trois Conseillers pour le Quartier St. Jean, de deux Conseillers pour le Quartier St. Roch, et d'un Cotiseur pour chacun des dits six Quartiers sus-nommés de cette Cité, aura lieu, conformément à l'Acte de la 8^{me} Victoria, Chap. LX, Sect. III, le 2 février prochain.

(Les places d'Élections seront indiquées plus tard.) LISTE DES VOTEURS.

Par les Sections 19 et 20^{me} de l'Ordonnance de la 3^{me} et 4^{me} Vict. Chap. XXXV. "QUE le Conseil-de-Ville-pouvoir, par un Règlement, à ce qu'il soit fait des LISTES de toutes les personnes qualifiées à voter aux Elections des Conseillers et autres officiers de ville, dans lesquelles les droit de voter à telles élections sera déterminé; et que toute personne désirant voter à aucune élection de Conseiller, produira, avant qu'il lui soit permis de voter, un CERTIFICAT, signé de l'officier qu'il appartient, de sa qualification conformément à ce règlement."
Par un Règlement passé par le Conseil de Ville le 27 juin 1845, l'est ordonné "Que le dit Certificat de qualification sera reçu de la signature du Greffier de la Cité."
Les certificats seront livrés, au Bureau du Greffier de la Cité, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés) de 10 A. M. à 3 P. M., à dater du 2^e janvier prochain, jusqu'au jour de l'Élection inclusivement.
Par Ordre du Maire, F. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

N. B. Afin d'éviter des délais et de la confusion dans la livraison des certificats le jour de l'élection, les Electeurs sont respectueusement priés de les lever avant ce jour.
Les certificats ne seront donnés qu'aux électeurs en personne ou leurs fondés-de-pouvoir.

Avis.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Jos. Savard, écuyer, en son vivant de Québec, marchand de bois, sont requises de présenter leurs comptes et ceux qui doivent à la dite succession, sont priés de payer le montant de leurs comptes entre les mains du soussigné qui est autorisé à régler les affaires de la dite succession.
On disposera de gré à gré du restant de son fonds de commerce en bois, à la résidence de madame Savard, au haut de la côte d'Abraham.
M. TESSIER, Notaire, Faubourg St. Jean, rue d'Aiguillon. Québec, 29 Novembre, 1845.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI PAR LES PILULES DE HOLLOWAY.



LE COMTE D'ALDBOROUGH GUERI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.
Extraît d'une lettre du comte, datée de Villa Messina, Leghorn, 21 février, 1845.
AU PROFESSEUR HOLLOWAY.
Monsieur.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de vous en envoyer de vos pilules. Je me suis maintenant occupé de vous en demander le compte, et, en même temps, d'acheter que que pilules m'ont guéri des maux de tête et d'estomac, ce que n'avais pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre bête et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.
Votre très obéissant et obéissant serviteur, (Signé) ALDBOROUGH.

CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION.
Monsieur.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Mr. Moore, droguiste, de Newtoun, m'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.
Je suis, Monsieur, votre obéissant serviteur, (Signé) G. R. WYTHEM BAXTER.
A vendre, chez JOHN MUSSON, Chimiste, Seul agent à Québec. Québec, 28 Octobre, 1846.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

Montreal, 19 décembre 1845.
AVIS.—Sera vendue par encan public, au Palais de Justice au Trois-Rivières, le MARDI QUATRIEME jour d'AOUT mil huit cent quarante six, à ONZE heures de l'après-midi, Cette propriété immobilière connue sous le nom de FORGES DE SAINT-AUBIN, dans le district des Trois-Rivières, Bas-Canada, comprenant la totalité des Forges, Moulin, Fourneau, Maisons d'habitation, Hangar, etc., et de la contenance d'environ cinquante-cinq acres, plus ou moins. L'acquéreur aura le privilège d'acheter une quantité additionnelle quelconque des terres adjacentes (n'excédant pas trois cent cinquante acres), qu'il pourra avoir au prix de sept schellings six deniers l'acre.
L'acquéreur aura aussi le droit de prendre du Minerai de fer, durant l'espace de cinq années sur les terres non concédées de la Couronne, dans les lieux Saint-Etienne et Saint-Maurice, connues comme les Terres des Forges, lequel droit cessera sur toute portion de ces terres du moment que la dite portion sera vendue, excédée ou qu'il en sera autrement disposé par le gouvernement; et, cependant, ne sera sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur pour telle cessation de privilège. Aussi le droit (non exclusif) d'acheter du Minerai des concessionnaires de la Couronne ou autres, sur la propriété de qui les Mines auraient été réservées à la Couronne.
Il sera alloué quinze jours au locataire actuel pour enlever ses effets mobiliers et sa propriété privée.
Il sera donné possession le deuxième jour d'octobre mil huit cent quarante-six.
Un quart du prix d'acquisition sera exigé comptant lors de la vente, le reste payable en trois paiements égaux, avec intérêt. Des lettres-patentes seront expédiées lorsque le paiement aura été complété.
On peut voir des plans de la propriété à ce bureau.
D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente, Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer—22 dec.

Bureau des Pertes de 1857-36, B. C. Garderobe de l'Assemblée Législative.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les Commissaires nommés pour enquêter des pertes souffertes par les sujets de Sa Majesté, pendant les troubles du Bas-Canada, en 1837-38 et celles qui en proviennent etes résultent, siègent journellement dans la Garderobe de l'Assemblée Législative, en cette Cité, depuis DIX heures A. M., jusqu'à TROIS heures P. M. Toutes les réclamations devront être par écrit et adressées comme suit: à J. G. BARTHE, Ecuyer, Secrétaire de la Commission.
Par ordre, J. G. BARTHE, Sec. Com. sur les Pertes. A être inséré deux fois par semaine dans tous les journaux publics du Bas-Canada, jusqu'à nouvel ordre.—24 décembre.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial de 5e Vict. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq schellings par action chaque, un le 7^e jour de chacun des mois suivants savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.
Par ordre des Directeurs de la dite corporation, DANIEL McCALLUM, Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 4 juin, 1845.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE

DISTRICT DE QUÉBEC. In Re JOSEPH BOUCHER, Banqueroutier.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que le bien immeuble suivant, dépendant de la faillite du dit Joseph Boucher, de la paroisse de St-Jean, Châteaufort, Marchand, Banqueroutier, sera, conformément à la Loi, vendu à l'enchère publique sur les lieux mêmes, le TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin, c'est à savoir: "Un certain lot ou compeau de terre situé au dit lieu de St-Jean Châteaufort, premier rang, contenant quatre-vingt-trois pieds de front ou environ au niveau de la dite rue d'Est au chemin public, allant se terminer à la Haute mer où le dit lot ou compeau de terre en courant entre deux lignes droites n'a plus que vingt huit pieds de front, à prendre et mesurer les dits quatre-vingt-trois pieds du pignon Sud-Ouest de la maison actuellement construite sur le dit lot ou compeau de terre et de ce côté vers le Nord-Est; borné en front au Sud-Est au chemin public, Sud-Ouest à une portion de terre réservée par sieur Julien Demers pour aider à un chemin public pour descendre au fleuve, et au Nord-Est à un autre terrain appartenant au dit Julien Demers, circonstances et dépendances." Le susdit immeuble, sujet aux rentes et autres droits seigneuriaux stipulés par le contrat d'octroi original d'icelui.
Et toutes personnes qui ont ou prétendent avoir aucune réclamation dans ou sur le susdit immeuble sont par ce présent notifiés de faire connaître par écrit la nature et l'étendue de toutes telles réclamations, aux Juges ou Commissaires de Banqueroute dans et pour le district de Québec, en la Cité de Québec, en filant toutes telles réclamations par écrit comme susdit au greffe de la Cour de Banqueroute, au Palais de Justice, en la Cité de Québec, quinze jours au moins avant le jour de la vente, afin que telles réclamations puissent être entendues et jugées.
ANTOINE S. MATTE, Syndic.
Québec, 23 septembre 1845.

Nouvel établissement de TAILLEUR.



J. S. KOLMYER, CI-DEVANT DE MONTREAL, MARCHAND-TAILLEUR ET DRAPIER MILITAIRE, INFORME respectueusement les citoyens et le Militaire de Québec, qu'il est prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dans la ligne ci-dessus, dans la boutique occupée par M. ARKINS, épiciier, à l'encoignure des rues St. Jean et du Palais. Ayant été engagé pendant trente ans dans cette ligne à Montréal, il se flatte qu'avec sa longue expérience, il sera capable de donner satisfaction à ceux qui voudront bien le favoriser de leur patronage.
Tous ordres seront ponctuellement exécutés, et les habits faits dans les goûts les plus récents et les plus fashionables.
ON A BESOIN IMMEDIATEMENT de quatre compagnons Tailleurs.
Québec, 6 novembre 1845.

LE CALENDRIER DU CANADA Pour 1846;

DESTINE principalement à indiquer pour chaque jour les événements chronologiques et historiques du pays et solennités de l'église, etc., etc.
A vendre par T. Cary & Cie., à la Librairie Ecclésiastique, rue Ste. Famille, et par W. COWAN & FILS, Rue La Fabrique, Québec, 6 octobre 1845.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE L'ASSURANCE DU CANADA.

MR. JEAN BTE. TRUDELLÉ, Notaire Public, est substitué à MM. Macpherson et Provost pour recevoir les signatures des Créanciers de la dite assurance qui consentent à la composition de dix schellins dans le loais, telle qu'exprimée dans un avis antérieur.
Québec, 27 septembre, 1845. P. M. BARDY, Prés. du Comité.

VITRES.

VITRES d'Allemagne de 8^{1/2} sur 7^{1/2} et de 7^{1/2} sur 6^{1/2}. J. H. JOSEPH & co, Quai Napoléon. Québec, 30 décembre 1845.

ALMANAC des affaires.

A. MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers.
Québec, 3 juillet, 1845.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.
Québec, 3 juin 1845.

MRS. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade.
Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FELIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer.
1er mai, 1845.

FELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claire; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOSEPH LAURIN, NOTAIRE.

A. ETABLI son bureau dans la maison occupée par M. La. GUERARD, meublier, rue St. Paul, Basse-Ville.
Québec, 11 juin 1845.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien. Tabac en Torquettes, Cigare, savon, &c. &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33.
Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec."
Québec, 19 décembre 1845.

LE DR. RINFRET dit MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.
Québec, 10 janvier, 1845.
Avis aux personnes gratis depuis midi jusqu'à une heure

LE SOUSSIGNÉ a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLÉ, en haut du côté Ste. Genevieve, No. 4, la maison voisine de M. Guaripy, charretier.
Québec, 7 juin 1845.

LE DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.
Québec, 4 juin 1845.

LE SOUSSIGNÉ informe le public qu'il demeure maintenant dans le foubourg St.-Jean rue Aiguillon.
Québec, 4 juillet 1845.

LE DOCTEUR ROY a établi son bureau au numéro 23, rue du Palais.—27 nov. 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.
LE SOUSSIGNÉ a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise St. Roch.
Jos. LEFEBVRE
2 Juin 1845.

LE DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits.
Québec, 4 juin 1845.

LE SOUSSIGNÉ a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'hôtel Blanchard.
J. P. BHEAUME,
Avocat et Procureur.
30 mai 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.
Québec, 10 juillet 1845.

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D.
Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c.
No. 24, RUE ST. JEAN.

CONFISEUR.
O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-Ville.
1er mai, 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall
Juin, 1844.

WM. RUTHVEN, Relieur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.
Bureau, au QUAI de Gillespie,
ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi
GILLESPIE, GRENSHIELD & Co.
Québec, 4 juillet 1845.

Papeterie.

LE SOUSSIGNÉ continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier fooscap, pot, post, gris et à enveloppes.
R. H. POOLE.

Québec, 24 juin, 1845.
N. B. Les plus hauts prix donnés pour quenilles et vieux cordages.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste,
RUE ST. JEAN, QUEBEC,

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques, et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines.
Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

BEAUME d'Anis pour le rhume, la toux, la coqueluche, le mal de gorge, &c.
Beaume végétal pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c.
Beaume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toux, &c.
Gouttes pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.
Parégorique pour le rhume, la toux, la coqueluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c.
Syrup de Scille pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c.
Gargarisme pour le mal de gorge, de bouche, &c.
Cachou aromatisé, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c.
Liniment de corne de Cerf pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c.
Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes.
Fate de jujube pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.
Régime de plusieurs espèces pour le rhume, la toux, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c.
Sucre de Marube pour le rhume, la toux, &c.
Onguent infallible pour les hémorrhoides, &c.
Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux.
Eau pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c.
Onguent excellent pour les plaies, les coupures, &c.
Onguent de roses pour le mal de levres, &c.
Liniment de chaux pour les brûlures de toutes espèces, &c.
Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c.
Opodeldoc pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écrasures, &c. &c.
Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.
Esprit de camphre pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.
Emplâtres renforcés pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c.
Emplâtres chauds pour le rhumatisme, les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c.
Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes.
Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c.
Savons adoucissants et parfumés pour la barbe.
Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c. &c.
Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux.
Graisse d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, moelle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noirir et embellir les cheveux, &c.
Pulvres de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac.
Pulvres pour les vers, chez les enfants et les adultes.
Pulvres purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c.
Extrait et Symp de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion, &c.
Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c.
Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer.
Arrowroot de Bermuda, gruau et orge à patente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indispesées, &c. &c.
Ciment arménien pour coller le ver, la porcelaine, &c.
Gouttes pour ôter les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c.
Poudre à dent, Teinture de myrrhe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c.
Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eue jusqu'à présent, en gros et en détail.
Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure.
Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c.
Huile d'aspic pour les tourtes.
Vernis transparent pour les mappes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c.
Nouveau sel purgatif, doux et rafraichissant sans mauvais goût.
Poudre blanche parfumée à la violette.
Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts.
Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c.
Sel de citron pour ôter les taches d'encre et de rouille.
Onguent pour les irritations et les autres maux de la tête.
Onguent pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la grattelle, &c.
Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces.
Miel clarifié pur ou médicinal pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c.
Essence de citron et essence d'amandes amères pour les pâtisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c.
Pharix bitters et pilules de vie de Moffat.
Pilules de vie du vieux Parr.
Salsepareille de Saund.
Poudre pour les vers.
Vermifuge de Fanstock,
Encre à marquer.
Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. &c.
Brosses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. &c.
Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c.
Poudre de soude pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c.
Pâte de Guimauve pour le rhume, la toux, &c.
Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux.
Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. &c.
Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure.
Québec, 18 novembre, 1845.

ARDOUIN & FILS,

Horlogers, Joaillers, etc.,

INVITENT très-respectueusement leurs patrons et le public à inspecter leur FONDS actuel de MARCHANDISES, qui sont des plus à la mode, et parmi lesquelles se trouvent : Chaînes d'or pour le cou et Brequet; une grande variété de riches et tres-jolies Epinglettes d'or, plaquées à mosaïques d'argent et noires, do. à manchettes et Boquet; Boutons d'or pour vestes; riches Bagues à diamants, rubis, émeraudes et autres pierres précieuses; anneaux de deuil, de mariage, etc.; Boutons d'or pour manches de chemise; Epingles d'or et plaquées pour chaînes et manchettes, Loquets, Cachets de Montre, Agrafes de ceinture, Pendants d'oreille, etc.; Bracelets de toilette et de deuil, Epingles pour les cheveux et Porte-bouquets, Ornaments de tête, Porte-crayons d'or et d'argent, Cure-dents Coûteux d'argent à beurre, etc.; Ladies' Companions montés en argent, Souvenirs, Etuis à cartes, Montres d'or et d'argent, Pendules, ainsi qu'une grande variété d'autres articles trop nombreux pour être détaillés.
N. B.—Vieux Or et Argent achetés et pris en échange.
Québec, 27 décembre 1845.

PELLETIERIES.

Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLETIERIES comme de coutume, et il offre en vente

Un assortiment des plus étendues de

PELLETIERIES.

Tels que Casques de toutes sortes, Manchons, Boas, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelleterie, grandes Colletteries (Cape) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Stables, Martre, etc., etc. ROBES de CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, do. de Buffles, Illinois, Peaux d'Original, Chamois et Caribous, Gilets et Caleçons de Chamois, Semelles de crin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

Raquettes, Traines Sauvages,

Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Original pour Dames et Messieurs.

AUSSI,

Casques, Casquettes, Mitaines,

EN GROS ET EN DETAIL.

Et reçu par le Zealous, récemment arrivé de Londres, une immense quantité de Pelleteries fabriquées à Londres, exprès pour le marché de Québec, dont il disposera à des prix considérablement réduits.

F. E. GARANT,

Québec, 23 octobre 1845.

Encans du Soir

Grand marché à faire aux halles d'encan

DE
D. O'DOUD,
BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; contellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites.
N. B. Pour les détails voir les affiches.
Québec, 10 juillet 1844.

Faïence.

La soussignée reçoit maintenant par l'Acadix un assortiment de POTERIE, et attend chaque jour par le "Duke of York" et le "Governor Hunt" 133 paniers de FAÏENCE comprenant un assortiment général.
J. PATERSON.
Québec, 10 St. P

A VENDRE

PAR LE SOUSSIGNÉ,
MARCHANDISES Sèches, Pelleteries, Vinaigre de Bordeaux, Poëles, Horloges Américaines, Alouettes Impériales, Miroirs, Balais, etc. etc. etc.
E. LACROIX,
rue Sault-au-Matelot.

30 Octobre, 1845.

BEAUX-ARTS.

G. FASIO, peintre-miniaturiste, et maître de dessin, et artiste de renommée connue du public, exerce son art dans Québec depuis un grand nombre d'années, après avoir passé par un premier apprentissage, et avoir perdu presque tous ses effets dans un second incendie, vient se placer de nouveau sous le patronage du public et des amis de l'art en particulier.

Ces circonstances malheureuses l'ayant conduit à diminuer son prix pour donner en même temps plus de facilité à tous, il a tout lieu d'espérer que l'on viendra au devant de sa bonne volonté. La miniature a des avantages incontestables. Quand on a un parent, un ami, loin de soi, ne se sent-on pas le besoin de lui faire parvenir sa ressemblance, celle de son époux, de son épouse, de son enfant, etc., surtout quand le prix en est à la portée de tout le monde.

M. Fasio demeure rue St. George, Rempart, no. 2.

LE SOUSSIGNÉ remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants: lunettes d'or et d'argent, convexes de toutes espèces, simples et doubles, verres convexes concaves et variétés; un excellent assortiment de microscopes qui grossissent de 40,000. Des télescopes astronomiques, boîtes de mathématiques, etc.

Aussi,
Un joli assortiment de montres et de bijoux d'élite des meilleures manufactures anglaises.

B. VOHL,
Québec, rue St. Jean, No. 7, à l'enseigne des Lunettes.

MAISON ET EMPLACEMENT A LOUER.

UNE jolie maison avec le terrain en dépendant, situés en la paroisse de Charlebourg, près de l'église. Possession à donner immédiatement.

S'adresser à Québec, à
J. B. TRUDELLÉ,
Notaire.

Québec, 11 décembre 1845.

CHACUN PEUT ETRE GUERII!!!



L'ONGUENT DE HALLOWAY.

Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du CANONIC, Tobago, Indes Occidentales.
4 FÉVRIER, 1844.

AU PROFESSEUR HALLOWAY.

Monsieur,—Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en moyen de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médecines étonnantes, depuis la connaissance des heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médecines l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur.
(Signée) JOHN MARTIN.

Hemorrhoides, Fistules, Debilités.

CURE REMARQUABLE DE CES PILLULES ET ONGUENT.—Un jeune tenant de demi-paie, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, son par désir on tait ici le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il s'était deux fois soumis à l'opération, mais sans effet, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une faible constitution, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine jouissance de santé, par ces médecines justement renommées, ainsi en tout autre moyen lui était refusé.

CANONIC AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE.

Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Tuton, près Southampton.
6 Février, 1845.

" Au professeur Halloway.

" MONSIEUR.—La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer ou abcès de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, il blessures étaient ouvertes à la fois. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et j'aurais peut-être été en serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui firent retirer les plaies et lui remirent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie.
" Je serai toujours,
votre très reconnaissant et obéissant serviteur.
(Signée) " RICHARD BULL "

Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelles, cancers ulcérés et pleureux, tumeurs, enflures, goutte, et dans les cas d'hémorrhoides; les PILLULES de HALLOWAY peuvent servir avec l'onguent; de cette manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié de temps qu'il faut pour l'onguent seul.
Brûlures, teignes, eczéma, gerçures aux mains et aux lèvres, etc., seront guéries promptement avec cet onguent.
A vendre chez JOHN MUSSON, chimiste, Seul agent à Québec.

N. B.—Les Directions sont affixées au Pot ou à la boîte

A VENDRE

PAR LES SOUSSIGNÉS:

EAU de vie d'Old & Co.
Grainière de Kaysers
Thé twanky
Indigo
Raisin de Corinthe
Sucre raffiné
Sucre bûlard
Moutarde, etc
Et, attendu chaque jour,
Cassonade
Mélasses, etc.

JAMES LESLIE & CO.
Rue St. Jacques.

Québec, 26 mai 1845.

W. Lecheminant,

No. 4, RUE LA FABRIQUE.

OFFRE A VENDRE,

50 BOITES chandelles de Londres,

30 75 do do de Montréal,
30 do do de blanc de baleine,
14 do do de cire,
30 do savon de Plymouth,
150 do do de Liverpool,
50 barils pommes d'Amérique (Greenings),
30 do do gries,
20 petits barils raisins en grappes d'Espagne,
50 barils pommes fameuses,
5 boîtes chandelles de blanc de baleine, de trois couleurs
54 do prunes de France, en boîtes de fantaisie,
5 barils bled-d'inde.

AUSSI,
Saumon boucané,
Hareng boucané,
Jambons,
Lard Sec,
Ecrevisses de mer en boîtes fermées hermétiquement
Hareng des lacs d'Ecosse,
Caplans frais.

Québec, 19 novembre, 1845.